



Annexe à la Convention Utilisation SECURITE INCENDIE / SPECIFICITES DU LIEU PECHERIE

Jauge max : 10 personnes

La commune de CORSEPT dispose d'équipements sportifs et conviviaux qui visent à faciliter et soutenir la pratique sportive locale, les formules de convivialité et/ou de travail.

Pour encadrer cette utilisation une convention est structurée pour assurer chacune des parties du bon usage de ce bien et une annexe vient en préciser les spécificités d'usage et fixer les conditions de mise en œuvre du service de sécurité générale par l'utilisateur du fait de l'absence de l'exploitant lors de sa venue.

ARTICLE 1 : DESCRIPTIF

Située en bord de Loire et accessible à partir du port de la Maison Verte (le long de la digue à gauche ; un panneau mentionne Pêcherie municipale)

- Une épuisette
- Un extincteur
- Une bouée de sauvetage
- Un balai
- Un seau et son bout
- Un carrelet

Pas d'accès internet.

Pensez à apporter un sac pour vos déchets.

ARTICLE 2 : CAPACITE

La Collectivité atteste que les lieux et installations répondent à toutes les normes de sécurité pour un **maximum de 10 personnes**, conformément aux normes applicables à cet Etablissement Recevant du Public (ERP).

ARTICLE 3 : SPECIFICITES

Pendant le temps d'occupation le locataire est responsable des dégradations commises sur la pêcherie (la structure et son contenu comme le mécanisme et le filet). La durée de location est comprise sur le créneau de 2h avant et après la pleine mer.

Tout type de feux est interdit.

Interdiction de passer la nuit dans la pêcherie.

Interdiction de grimper sur la structure.

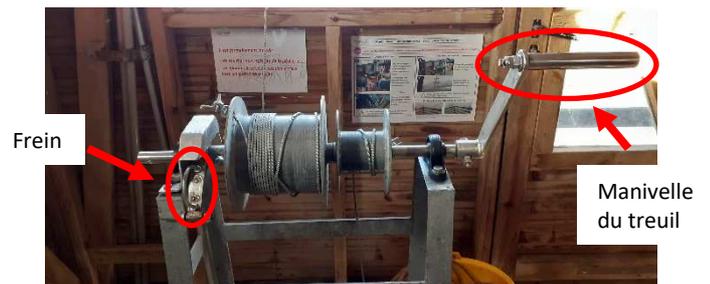
Interdiction de modifier les réglages.

Port de chaussures sans talon.



astreinte **06 82 73 59 22**

FONCTIONNEMENT DU CARRELET



Le système de treuil permettant la mise à l'eau du carrelet est équipé d'un contre-poids afin de réduire les efforts et d'éviter les retours de manivelles.

Un système de freinage permet l'utilisation du treuil en toute sécurité.

Pour manœuvrer le carrelet : voir le descriptif au dos de cette annexe ou l'affiche dans la pêcherie.

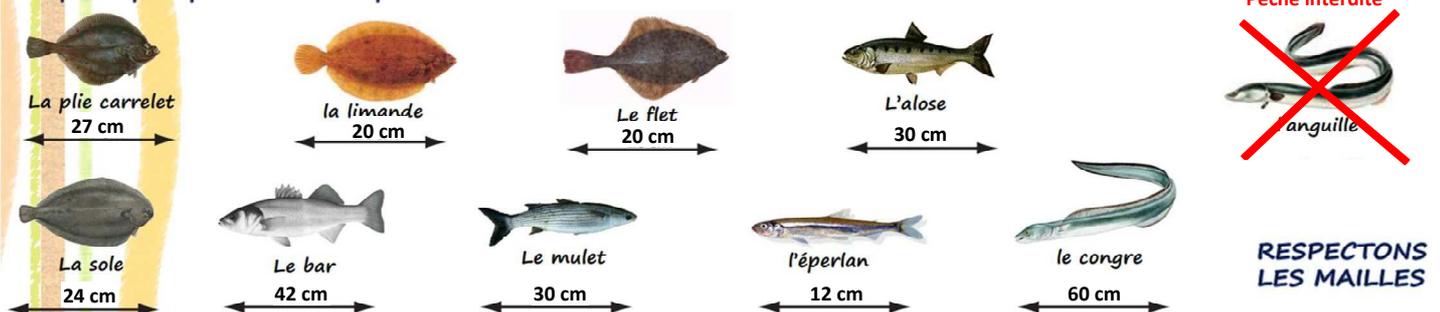
Pêche : Laisser reposer le filet sur la vase puis le remonter régulièrement et rapidement.



Attention aux bois et objets flottants

ARTICLE 4 : MEMO

Principales espèces pêchées dans cette partie de l'Estuaire :



Manipulation du mécanisme de montée et de descente du carrelet

STOP

La descente et la montée du carrelet demande une certaine force ! *Ces manipulations sont fortement déconseillées à un enfant.*

Descente du carrelet

1



Pour libérer le frein :
- pousser légèrement la manivelle vers l'avant avec la main droite ;



- tirer le frein vers l'arrière à l'aide de l'anse (doigt(s) de la main gauche).

Puis...

2



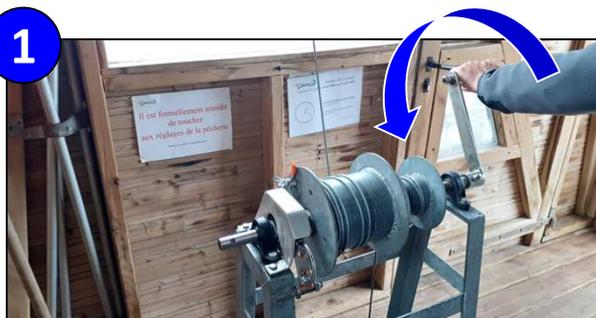
Tourner lentement la manivelle vers l'arrière tout en maintenant le frein tiré.



En cas de problème, lâcher l'anse du frein puis la manivelle (puis reprendre à partir de l'étape 1).

Montée du carrelet

1



Tourner la manivelle vers l'avant sans tirer le frein en arrière.

2



Ne pas monter le carrelet trop haut : risque de blocage !



En cas de problème, lâcher la manivelle : le frein bloquera le mécanisme.

Position de l'épuisette pendant la pêche



Ne pas poser l'épuisette sur le garde-corps mais l'appuyer contre celui-ci afin qu'elle ne tombe pas à l'eau !